

**MAIRIE**



Convocation à la séance  
d'installation du conseil municipal

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de la commune de LA SELLE-EN-LUITRÉ se réunira à la **mairie** (salle Brocéliande) de la Selle-en-Luitré en séance le :

**LE VENDREDI 20 MARS 2020 A 18H00**

Suivant convocation en date du 16 mars 2020 adressée aux conseillers municipaux.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira :  
Le vendredi 20 mars 2020 à 18 heures à la Salle Brocéliande de La Selle-en-Luitré.

Je vous prie de participer à cette première séance de la mandature dont l'ordre du jour est le suivant :

- Election du maire,
- Fixation du nombre des adjoints,
- Election des adjoints.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 16 mars 2020



Le maire  
Jean-Pierre DESHAYES,

L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**